

base dont nous avons besoin. Maintenant je me fais un plaisir de céder la parole à notre sous-ministre, M. Lalonde.

M. L. LALONDE (*Sous-ministre des Affaires des anciens combattants*) : Monsieur le président, messieurs : j'aimerais faire écho aux paroles prononcées par le ministre au nom des hauts fonctionnaires du ministère.

C'est un privilège, considérons-nous, que de nous présenter de nouveau devant un comité parlementaire et de faire tout notre possible pour vous fournir les renseignements dont vous aurez besoin au cours de vos délibérations.

Nous avons essayé de recueillir tous les renseignements que nous avons sur tous les sujets qui se rapportent au ministère. Mais je demanderais votre indulgence si par hasard nous ne pouvions pas vous fournir une statistique quelconque ou si nous ne pouvions pas répondre immédiatement à certaines questions. Si cela se produisait, ce serait alors un très grand plaisir pour nous que de faire des recherches encore plus approfondies et de consulter les quantités de chiffres dont notre directeur des recherches et de la statistique dispose afin de vous donner la réponse lors d'une séance ultérieure.

Je pourrais ajouter qu'en ce qui concerne les hauts fonctionnaires, nous sommes également très heureux d'avoir l'occasion de paraître devant ce Comité puisque, croyons-nous, nous aurons ainsi la chance de rencontrer plusieurs nouveaux députés qui sont d'anciens combattants comme nous, de faire plus ample connaissance avec eux et de faciliter peut-être un peu les rapports que nous pourrons avoir plus tard ensemble à l'égard de certaines questions concernant les anciens combattants et dont, j'en suis sûr, on vous mettra au courant de temps à autre.

Avant d'aborder le premier poste des prévisions budgétaires, j'ai cru qu'il serait bon que je prenne quelques minutes de votre temps pour vous expliquer l'organisation du ministère.

Afin que je puisse le faire de façon peut-être plus complète, j'aimerais vous remettre un organigramme faisant voir l'organisation ministérielle, tant au bureau principal que dans les bureaux locaux, vu que les postes des provisions de dépenses sont disposés de telle sorte que chaque crédit porte sur un aspect spécial du travail du ministère concernant un groupe particulier.

Vous venez de recevoir deux feuilles. La première montre l'organisation au bureau principal. La seconde donne la liste des bureaux de district du ministère des Affaires des anciens combattants ainsi qu'une liste des bureaux régionaux et de district qui relèvent de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Si nous ne vous avons pas remis d'organigramme pour les organisations de district c'est qu'elles se modèlent en petit sur l'organisation du bureau principal. Une fois donc que vous connaissez celle-ci, vous êtes aussi au courant de l'organisation dans chacun des bureaux de district.

Si vous consultez l'organigramme de l'organisation au bureau principal vous constaterez qu'il se divise en trois parties. Dans la première, au haut de la feuille, à gauche figure la Commission canadienne des pensions et la Commission des allocations aux anciens combattants lesquelles, comme vous le savez, sont presque des organismes judiciaires, indépendants quant à leurs décisions, mais devant faire rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre.

Du point de vue administratif, cependant, le ministère, afin d'éviter la duplication, fournit des services administratifs à la Commission des